

(N^o 64.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 MAI 1906.

Rapport de la Commission des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1906.

(Voir les n^{os} 4, 116, 136, 146, 190, session de 1905-1906, de la Chambre des Représentants, et 56, même session, du Sénat.)

Présents : MM. SELB, Président; HOUZEAU DE LEHAIE, Vice-Président; BOËL, le Baron DE PITTEURS HIÉGAERTS, STIÉNON DU PRÉ, VERSPREUWEN et JULES VANDENPEEREBOOM, Rapporteur.

MESSIEURS,

Après un examen attentif du Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1906, votre Commission a constaté que les crédits demandés sont nécessaires pour assurer la marche régulière des services. En conséquence, elle vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'adopter le projet voté par la Chambre des Représentants, en fixant le chiffre des dépenses à la somme de 182,291,839 francs.

Le Rapporteur,
J. VANDENPEEREBOOM.

Le Président,
OCTAVE SELB.